



## Conseil d'administration

338<sup>e</sup> session, Genève, 12-26 mars 2020

GB.338/PFA/4

Section du programme, du budget et de l'administration  
Segment du programme, du budget et de l'administration

PFA

Date: 21 février 2020

Original: anglais

### QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment du siège

#### Objet du document

Le présent document contient des informations sur l'état d'avancement de la phase 1 de la rénovation du bâtiment du siège de l'OIT. Il fait également le point sur la vente du terrain inoccupé de l'OIT et sur les préparatifs de la phase 2 du projet de rénovation, périmètre de sécurité inclus. Enfin, une proposition y est présentée pour la suite des activités (voir le projet de décision au paragraphe 18).

**Objectif stratégique pertinent:** Aucun.

**Principal résultat:** Aucun.

**Incidences sur le plan des politiques:** Aucune.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Aucune incidence immédiate.

**Suivi nécessaire:** Faire rapport de nouveau en octobre 2020.

**Unité auteur:** Bureau du Directeur général adjoint pour la gestion et la réforme (DDG/MR).

**Documents connexes:** GB.337/PFA/2; GB.337/PFA/2(Add.1); GB.335/PFA/3; GB.335/PFA/3(Add.); GB.334/PFA/PV; GB.334/PFA/2; GB.332/PFA/3.



## État d'avancement de la phase 1

1. À sa 309<sup>e</sup> session, en novembre 2010, le Conseil d'administration a approuvé un plan complet de rénovation du bâtiment du siège de l'OIT sous réserve qu'un financement soit disponible. Après plusieurs études des solutions architecturales et techniques, le projet a été redimensionné pour satisfaire, notamment, aux normes locales pertinentes, qui avaient été sensiblement modifiées entre-temps, particulièrement en ce qui concerne la sécurité incendie, ainsi qu'à de nouvelles prescriptions réglementaires. Du fait de la hausse des coûts résultant de ces ajustements, il a fallu découper le chantier en deux phases: le budget disponible pour la première phase s'élevait à 205,9 millions de francs suisses, et la seconde phase dépendait des financements disponibles.
2. À sa 337<sup>e</sup> session (octobre-novembre 2019), le Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à mettre définitivement au point les dispositions contractuelles relatives à la vente de la parcelle 4057 sise à Genève <sup>1</sup>, a recommandé à la Conférence d'approuver, à sa 109<sup>e</sup> session, le versement du produit net de cette vente au Fonds pour le bâtiment et le logement, et a décidé que ledit produit destiné à l'achèvement des travaux de rénovation du bâtiment du siège, y compris le périmètre de sécurité, serait affecté à cette fin.
3. La réinstallation du personnel du siège dans le bâtiment principal rénové s'est achevée en décembre 2019, après quelque 1 000 déménagements.
4. La pose d'un vitrage isolant sur les grandes baies vitrées ainsi que l'aménagement d'issues de secours dans les salles de conférence, qui font partie des travaux de rénovation des étages inférieurs (phase 1), ont été interrompus du fait de la tenue de plusieurs conférences, mais ils avancent bien et devraient se terminer comme prévu en octobre 2020.
5. Les comptes définitifs de la phase 1 sont pratiquement arrêtés (98 pour cent des vérifications ont été effectuées). Le Bureau a le plaisir d'annoncer qu'une économie de quelque 1,7 million de francs suisses a été réalisée sur les fonds mis en réserve pour imprévus et litiges potentiels avec les sous-traitants.
6. Après confirmation de ces économies supplémentaires, il sera procédé au remplacement du vitrage de la salle II, et le vitrage de l'étage M3, initialement prévu pour la phase 2, sera avancé à la phase 1. Cela permettra d'éviter à la fois des dépenses supplémentaires pour le Bureau et des désagréments pour le personnel de l'UNICEF qui se sera installé dans cette partie du bâtiment.
7. Le budget total de la phase 1, y compris ces travaux, se maintient dans les limites du plan financier approuvé par le Conseil d'administration, soit 205 millions de francs suisses.

## Vente de la parcelle 4057

8. À sa 337<sup>e</sup> session (octobre-novembre 2019), le Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à mettre définitivement au point les dispositions contractuelles relatives à la vente de la parcelle 4057 sise à Genève et a décidé que le produit de cette vente, destiné à l'achèvement des travaux de rénovation du bâtiment du siège, y compris le périmètre de sécurité, serait affecté à cette fin.

<sup>1</sup> Document [GB.337/PFA/PV](#), paragr. 189.

9. Le contrat de vente inconditionnelle de la parcelle 4057 a été signé et ce terrain a été vendu pour un prix de base de 150 millions de francs suisses. Ce prix pourrait être augmenté si les autorités locales approuvaient un coefficient d'occupation du sol supérieur au plafond légal de 1,8.

## Phase 2 du projet de rénovation

10. Le Conseil d'administration se souviendra, s'il se réfère à ses précédentes sessions, en particulier la 335<sup>e</sup> (mars 2019) et la 337<sup>e</sup> (octobre-novembre 2019) pour la période la plus récente, que le coût estimatif de la phase 2 est passé de 120 millions à 128-131,1 millions de francs suisses du fait de la discontinuité entre la phase 1 et la phase 2, et qu'il convient de prévoir à cet égard une marge d'erreur de 15 pour cent <sup>2</sup>.
11. Maintenant que le financement de la phase 2 moyennant la vente de la parcelle 4057 est confirmé, le Bureau propose de lancer à la mi-2020 un appel d'offres pour la seconde phase des travaux, ainsi qu'il est indiqué à l'annexe II du document sur l'état d'avancement et du projet de rénovation que le Bureau a soumis au Conseil d'administration à sa 335<sup>e</sup> session <sup>3</sup>. L'appel d'offres porterait sur les travaux à prévoir dans le cadre d'un plan général de sécurisation révisé et sur certains travaux de rénovation des étages inférieurs qui avaient été précédemment retirés de la phase 2, tels que la réfection de la salle de cinéma et de la salle VIII.
12. Malgré tous les efforts possibles, les travaux de la phase 2 auront inévitablement une incidence sur la disponibilité des salles de conférence et de réunion puisqu'ils condamneront en permanence un tiers de l'espace utile pendant trois années.

## Périmètre de sécurité

13. À sa 337<sup>e</sup> session, le Conseil d'administration a été informé de la nature des mesures de sécurité qui ont été mises en œuvre pendant la période biennale 2018-19 et de celles qui devront être étudiées et appliquées en 2020-21 <sup>4</sup>.
14. Le Bureau est en train de finaliser la révision du plan général de sécurisation du siège, qui tiendra compte des mesures approuvées pour 2020-21, des avis formulés par le Conseil d'administration à sa 337<sup>e</sup> session, des recommandations du Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies et des mesures déjà appliquées en 2019. Des contacts vont être pris avec les autorités du pays hôte afin de leur présenter la nouvelle version du plan et de discuter de la contribution qu'elles envisagent d'apporter à son financement.
15. Le lancement de la phase 2 du projet de rénovation étant prévu pour le deuxième trimestre de 2021, le Bureau propose d'intégrer la mise à niveau du dispositif de sécurité dans le cadre du projet de rénovation.

<sup>2</sup> Documents [GB.335/PFA/3](#) et [GB.337/PFA/2](#).

<sup>3</sup> Document [GB.335/PFA/3](#).

<sup>4</sup> Document [GB.337/PFA/2](#).

## Suite envisagée

16. Le Bureau est en train de revoir l'ensemble des documents relatifs à la phase 2 du projet qui ont été rédigés en 2015, afin de s'assurer qu'ils répondent encore aux besoins actuels et futurs. Parallèlement, il prépare la documentation nécessaire sur le plan général de sécurisation révisé et sur les travaux supplémentaires qui en découlent. La procédure d'appel d'offres sera officiellement lancée lorsque le cahier des charges sera prêt.
17. Le Bureau présentera au Conseil d'administration, à sa 340<sup>e</sup> session (octobre-novembre 2020), une proposition concernant l'ampleur définitive et le budget estimatif des travaux de la phase 2 du projet de rénovation du bâtiment du siège. Le marché le plus important de la phase 2 devrait être adjugé au début de 2021; les travaux commenceraient au milieu de la même année et s'étaleraient sur cinq ans.

## Projet de décision

18. *Le Conseil d'administration prie le Directeur général de lui soumettre, à sa 340<sup>e</sup> session (octobre-novembre 2020), une proposition concernant l'ampleur définitive et le budget estimatif des travaux de la phase 2 du projet de rénovation du bâtiment du siège.*